

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Rossiter, la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'Ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

• (1410)

LES ANCIENS COMBATTANTS

LES OMISSIONS DANS LA LOI ET LE RÈGLEMENT SUR LES PENSIONS—AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, je donne avis que lundi prochain, le 5 avril 1993, j'attirerai l'attention du Sénat sur les omissions du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, la Loi sur les allocations aux anciens combattants, la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence, et des règlements connexes qui limitent l'intention, le sens et les interprétations de ces documents pour ce qui est de la reconnaissance des anciens combattants de la marine marchande, y compris les prisonniers de guerre, et particulièrement sur l'urgence d'accélérer le processus de règlement des demandes et d'admissibilité aux pensions; ainsi que sur la nécessité d'examiner les anomalies dans les attributions des ministères des Anciens combattants, des Transports et de la Défense nationale ainsi que de la résidence du gouverneur général, pour ce qui est des questions mentionnées ci-dessus.

[Français]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 18 citoyens et citoyennes de la province du Nouveau-Brunswick qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitions viennent principalement de Paquetville, Caraquet et Evangéline.

J'ai également l'honneur de présenter des pétitions signées par 125 citoyens et citoyennes de la province de l'Alberta qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitions viennent principalement de Stony Plain, Edmonton, Spruce Grove et Calgary.

Elles s'opposent à la TPS de façon générale mais plus particulièrement en ce qu'elle s'attaque aux livres et aux périodiques, ce qui constitue un scandale dans un pays civilisé.

[Traduction]

PÉRIODE DES QUESTIONS

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES RESTRICTIONS AU RÉGIME D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS DES ANCIENS COMBATTANTS—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, comme je l'ai dit hier, le gouvernement s'est donné beaucoup de mal depuis quelques années — à mon avis, depuis l'adoption du projet de loi C-22, en 1987 — pour nous convaincre ainsi que tous les Canadiens que le prix des médicaments a très peu augmenté au Canada depuis la création du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Honorables sénateurs, j'ai une lettre qui a été envoyée à tous les clients du ministère fédéral des Anciens combattants et qui annonce des restrictions au régime d'assurance-médicaments des anciens combattants. La lettre commence ainsi:

Cher client,

Ces dernières années, le coût des prestations liées aux soins de santé a augmenté considérablement. Le coût des médicaments prescrits explique, en partie, cette hausse.

Voici ma question: si le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, qui est si cher au gouvernement, s'acquitte aussi bien de son travail, le sénateur Murray pourrait-il nous dire pourquoi le ministère des Anciens combattants a dit que le coût des médicaments prescrits explique, en partie, la forte augmentation du coût des prestations liées aux soins de santé?

Le sénateur Marshall pourrait peut-être venir en aide au gouvernement, puisqu'il a voté en faveur du projet de loi C-91 et qu'il s'émeut toujours de la situation difficile des anciens combattants.

Le leader du gouvernement pourrait-il nous éclairer?

Est-ce Mme Campbell qui est la ministre responsable de ce ministère?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés rend compte au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable Benoît Bouchard.

Tout ce que je puis ajouter à la déclaration que j'ai faite hier sur cette question et à la suite d'un entretien que j'ai eu avec votre collègue, le sénateur Bonnell, c'est que le conseil a entrepris des consultations à l'été 1992, afin de revoir ses lignes directrices sur l'établissement des prix.

D'après ce que les médias rapportent aujourd'hui même, le ministre, M. Bouchard, et M. Eastman, le président du conseil, ont déclaré que, s'il s'avérait nécessaire d'adopter de nouvelles lignes de conduite ou de prendre d'autres mesures en vue d'atteindre l'objectif que nous avons fixé pour le gouvernement et pour le pays à cet égard, ils n'hésiteraient pas à le faire.